

Département fédéral de l'intérieur DFI

Office fédéral de la santé publique OFSP

Unité de direction Assurance maladie et accidents

29 novembre 2024

Changements d'assureur au 31.12.2022 :

Caractérisation des cas selon l'âge, le sexe et le canton de résidence des assurés ainsi que leur choix de franchise et de modèle d'assurance et évolution de la prime mensuelle

Table des matières

Table	Table des matières				
Liste o	les figures	.3			
Liste c	les tables	.3			
1	But de l'analyse	.4			
2	Données utilisées	.4			
3	Figures	.5			
3.1	Changements d'assureur observés au 31.12.2022	5			
3.2	Stabilité des effectifs d'assurés au sein des assureurs				
3.3	Distribution selon l'âge des assurés ayant changé ou non d'assureur	6			
3.4	Distribution géographique des assurés ayant changé d'assureur	7			
3.5	Choix de franchise des assurés adultes ayant changé ou non d'assureur selon leur âge	7			
3.6	Distribution des assurés adultes selon les changements d'assureur, de franchise ou de typ	е			
	de modèle	8			
3.7	Influence d'un changement d'assureur, du type de modèle ou de la franchise sur la prime				
	mensuelle des assurés adultes selon leur âge				
3.8	Fréquence des changements d'assureur selon la franchise et le volume de coûts bruts des				
	assurés	9			
4	Commentaires	10			
5	Mise à disposition des données	10			

Liste des figures

Figure 1 : Distribution des assurés selon le type de changement observé au 31.12.2022	5
Figure 4 : Distribution des assurés selon le type de changement et leur classe d'âge	
Figure 6 : Distribution des assurés selon un changement d'assureur et modification de la franchise. Figure 7 : Répartition des assurés selon qu'ils aient changé d'assureur, de franchise et/ou de modè d'assurance	èle
Figure 8 : Influence du changement d'assureur, de franchise et/ou de modèle d'assurance sur la prime selon la classe d'âge	es
assurés	9
Liste des tables	
Table 1 · Influence du changement d'assureur sur la prime mensuelle	8

1 But de l'analyse

Les tables et figures présentées ci-dessous visent à renseigner les changements d'assureurs observés entre le 31 décembre de l'année 2022 et le 1^{er} janvier de l'année 2023. Plus particulièrement, le but de ce document est de faire un bilan des changements d'assureur observés d'un point de vue général (Figure 1) ou par assureur (Figure 3), mais aussi de les caractériser selon le sexe des assurés (Figure 2), leur âge (Figure 4) ou leur canton de résidence (Figure 5). Les changements d'assureur sont également mis en perspective avec une modification de la franchise et / ou du type de modèle (Figures 6 et 7). Enfin, l'influence des changements d'assureur sur la prime mensuelle (Table 1 et Figure 8) ainsi que leurs fréquences par rapport à la franchise et le volume des coûts bruts des assurés sera vérifié (Figure 9).

2 Données utilisées

Les analyses présentées dans cette annexe ont été produites à partir d'environ 99% du volume total des données fournies à l'OFSP par les assureurs dans le cadre de la collecte des données statistiques individuelles (EFIND2022 et EFIND2023). Environ 1% des assurés ont été exclus de l'exploitation car certaines de leurs données étaient manquantes ou incomplètes. C'est le cas, par exemple, des couvertures dont la catégorie d'âge ne correspondait pas à l'âge de l'assuré. De plus, la cessation d'activité d'un assureur au 31 décembre 2022 (Arcosana AG) a impliqué un changement d'assureur pour 638'701 assurés. Afin que les résultats présentés dans ce rapport ne soient pas influencés par ces cessations d'activité, les données provenant de cet assureur ont par conséquent été exclues des analyses. Le set de données utilisé comprend ainsi un total de 8'438'133 assurés.

A moins d'une raison exceptionnelle, comme un changement de canton, les changements d'assureur sont effectifs au 1^{er} janvier de l'année suivante (voir détail sur https://www.priminfo.admin.ch/fr/zahlen-und-fakten/wechsel). Par conséquent, les données des couvertures d'assurance actives au 31 décembre 2022 de chaque assuré ont été compilées avec celles de leurs couvertures actives au 1^{er} janvier 2023. Ainsi il est possible de déterminer pour chaque assuré si un changement d'assureur, de franchise, de type de modèle d'assurance ou de prime mensuelle a eu lieu d'une année à l'autre, et de caractériser ces changements selon le sexe, la classe d'âge ou le canton de résidence des assurés. De plus, la somme des coûts bruts de chaque assuré en 2022 a également été calculée.

Le passage à l'âge adulte entrainant automatiquement un changement de franchise, à l'exception des enfants ayant déjà une franchise à 300 CHF ou 500 CHF qui représente un choix minoritaire dans ce groupe d'âge (1,1% des enfants selon la table T 7.16 de la statistique de l'assurance maladie obligatoire 2023), seuls les assurés adultes (à partir de 19 ans) ont été représentés dans les figures utilisant la variable franchise (Figures 6, 7, 8 et 9 ainsi que Table 1).

Les figures 7 et 8 présentent des résultats selon le « type de modèle » d'assurance. Les modèles d'assurance dans l'assurance maladie obligatoire se distinguent selon huit types : le modèle de **base**, le modèle avec **bonus**, les modèles avec choix limité des fournisseurs de prestations tels que **HAM_RDS_A** (sans contrat entre assureur et prestataires telles que les listes de médecins), **HMO_A** (Médecins, réseaux de médecins, et cabinets HMO avec contrat entre assureurs et prestataires sans responsabilité budgétaire), **HMO_B** (Médecins, réseaux de médecins, et cabinets avec contrat entre assureurs et prestataires, et avec responsabilité budgétaire), **H_DIV_A** (autres modèles réseaux de soins avec contrat entre assureur et prestataires, sans responsabilité budgétaire) et **H_DIV_B** (autres modèles de réseau de soins avec contrat entre assureur et prestataires, avec responsabilité budgétaire). Enfin, un dernier type de modèle comprend les **autres** modèles et non réseau de soins.

3 Figures

3.1 Changements d'assureur observés au 31.12.2022



Figure 1 : Distribution des assurés selon le type de changement observé au 31.12.2022

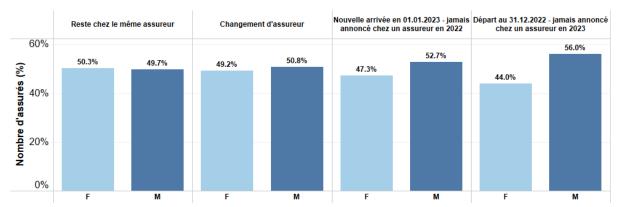


Figure 2 : Distribution des assurés selon le type de changement observé au 31.12.2022 et le sexe

3.2 Stabilité des effectifs d'assurés au sein des assureurs

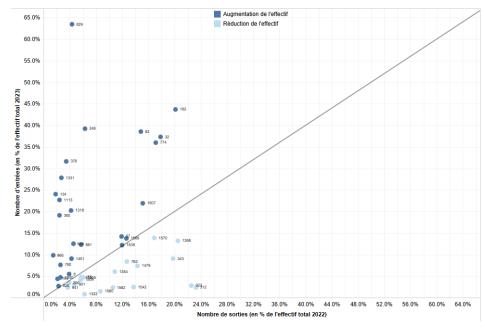


Figure 3 : Nombre d'assurés sortants au 31.12.2022 et entrants au 01.01.2023 par assureur BAG No

3.3 Distribution selon l'âge des assurés ayant changé ou non d'assureur

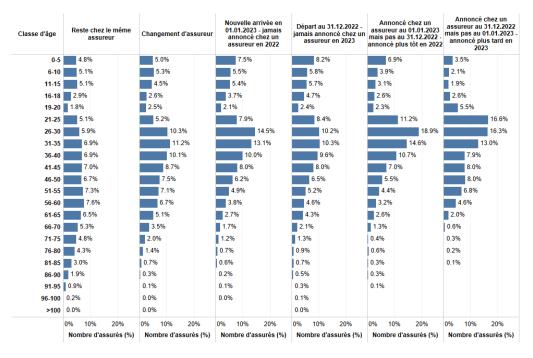


Figure 4 : Distribution des assurés selon le type de changement et leur classe d'âge

3.4 Distribution géographique des assurés ayant changé d'assureur

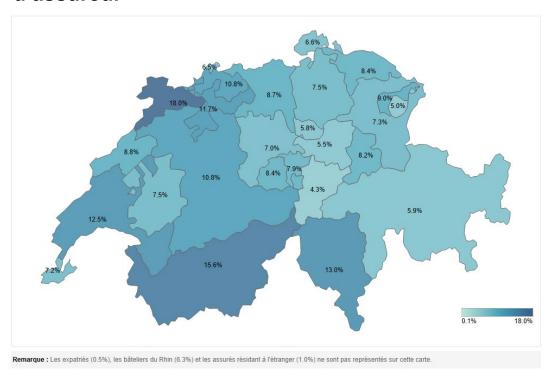


Figure 5 : Proportion d'assurés ayant changé d'assureur selon le canton de résidence au 31.12.2022

3.5 Choix de franchise des assurés adultes ayant changé ou non d'assureur selon leur âge

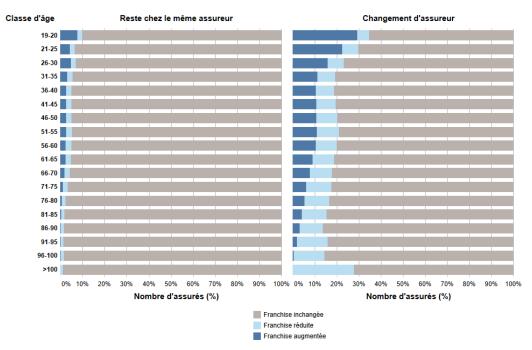


Figure 6 : Distribution des assurés selon un changement d'assureur et modification de la franchise

3.6 Distribution des assurés adultes selon les changements d'assureur, de franchise ou de type de modèle

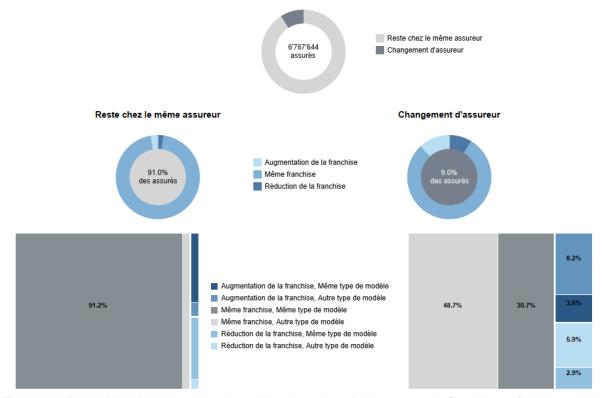


Figure 7 : Répartition des assurés selon qu'ils aient changé d'assureur, de franchise et/ou de modèle d'assurance

3.7 Influence d'un changement d'assureur, du type de modèle ou de la franchise sur la prime mensuelle des assurés adultes selon leur âge

Table 1 : Influence du changement d'assureur sur la prime mensuelle

Type de changement	Prime mensuelle 2022	Prime mensuelle 2023	Évolution de la prime mensuelle
Reste chez le même assureur	363.3	387.1	6.6%
Changement d'assureur	332.9	330.0	-0.9%

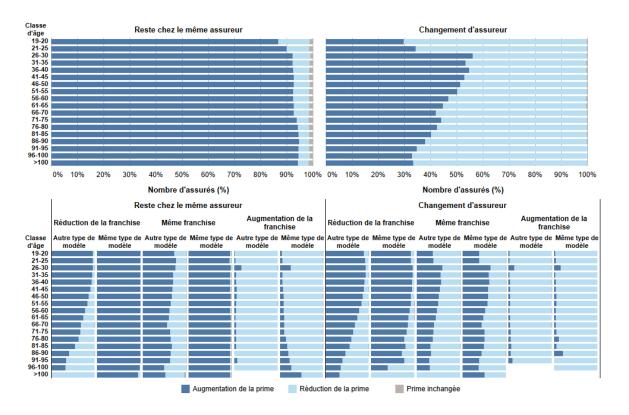


Figure 8 : Influence du changement d'assureur, de franchise et/ou de modèle d'assurance sur la prime selon la classe d'âge

3.8 Fréquence des changements d'assureur selon la franchise et le volume de coûts bruts des assurés

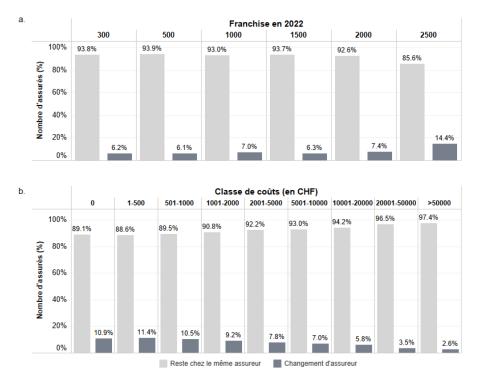


Figure 9 : Fréquence des changements d'assureur selon la franchise (a) ou le volume des coûts bruts par assuré (b)

4 Commentaires

Les changements d'assureur observés entre le 31 décembre 2022 et le 1^{er} janvier 2023 concernaient 8,9% des assurés (Figure 1). Les effectifs des assureurs se révèlent être plutôt stables, la majorité d'entre eux montrant une variation d'effectif de +/-25% d'une année à l'autre, à l'exception de sept d'entre eux (Aquilana Versicherungen, Caisse-maladie SUPRA, Provita Gesundheitsversicherungen AG, Krankenkasse Steffisburg, KPT Krankenkasse AG, Easy Sana Assurance Maladie SA et KLuG Krankenversicherung) qui ont vu leurs effectifs augmenter entre 30 et 63% (Figure 3). Alors que le sexe de l'assuré ne semble pas avoir d'influence sur la propension à changer d'assureur (Figure 2), la classe d'âge semble quant à elle avoir un effet. Alors que les assurés entre 26 et 45 ans sont plus à même de changer d'assureur, les assurés plus âgés au-delà de 46 ans se montrent plus stables (Figure 4).

Comme les changements d'assureur, les changements de franchise d'une année à l'autre sont peu observés, que l'on reste (4,9%) ou pas (20,6%) chez le même assureur (Figure 7). Bien qu'ils soient plus fréquents chez les assurés qui ont changé d'assureur, cette tendance diminue à mesure que l'âge des assurés augmente, passant d'environ 30-35% entre 19 et 25 ans à environ 20% de 31 à 60 ans à moins de 20% passé 60 ans (la catégorie des plus de 100 ans faisant figure d'exception de par sa faible représentation) (Figure 6). Pour les assurés entre 19 et 60 ans qui ont changé d'assureur, une modification de la franchise s'est traduite le plus souvent par une augmentation de celle-ci plutôt qu'une réduction (Figure 6).

La quasi-totalité des assurés restant chez le même assureur conserve le même type de modèle (95,4% des cas, Figure 7). Chez les assurés ayant changé d'assureur, un changement de modèle est en revanche observé dans 62,8% des cas (Figure 7).

Les changements d'assureur semblent être motivés par une stabilisation de la prime mensuelle afin d'éviter la hausse globale des primes en 2023 (variation de -0.9% en moyenne, Table 1). En effet, quelle que soit la classe d'âge considérée, plus de 85% des assurés qui sont restés chez le même assureur ont vu leur prime mensuelle augmenter en 2023 (Figure 8). Une diminution de la prime mensuelle est néanmoins observée dans 43 à 70% des cas lors d'un changement d'assureur selon la classe d'âge (Figure 8). On peut notamment remarquer qu'entre 35 et 65% des assurés ayant changé d'assureur et qui ont conservé la même franchise et le même modèle bénéficient d'une prime plus basse (contre seulement 2 à 4% pour les assurés étant restés chez le même assureur, Figure 8).

Enfin, les changements d'assureur sont d'autant plus fréquents que la franchise choisie par l'assuré était élevée et/ou que leur volume de coûts bruts était faible. En effet, alors que 6.2% des assurés adultes ayant choisi une franchise à 300 CHF ont changé d'assureur, cette part monte à 14,4% chez les assurés adultes qui avaient choisi une franchise à 2'500 CHF (Figure 9a). Parallèlement, les changements d'assureur sont d'autant moins fréquents que les assurés ont déclaré des coûts bruts élevés, passant de 10,9% chez les assurés n'ayant pas déclaré de coûts à 2,6% pour ceux ayant eu des coûts bruts supérieurs à 50'000 CHF (Figure 9b). Les assurés ayant des franchises basses, qui sont aussi ceux qui ont des coûts élevés (voir la table T 2.08 de la statistique de l'assurance-maladie obligatoire 2023), sont donc moins enclins à changer d'assureur.

5 Mise à disposition des données

Les figures et la table présentées dans ce document sont disponibles au téléchargement sous format .xlsx sur la page dédiée des « Données individuelles anonymisées ».